

<b>OUVERTURE DE LA SEANCE ET GENERALITES</b>	<b>OBSERVATION</b>
<p><b>Membres présents : 22</b></p> <p><b>Présidente : Mme DEGONVILLE, Principale</b> <b>Secrétaire de séance : Mme ETIENNE</b> représentant l'administration.</p> <p>Le quorum étant atteint, Mme DEGONVILLE, Principale, ouvre le Conseil d'Administration à 18h05 et présente les excuses des membres empêchés.</p> <p>Le compte-rendu de la dernière réunion est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration et appelle trois remarques.</p> <p>1 Suite à un échange avec les délégués des professeurs, il est rappelé que pendant les examens de surveillance et de correction du DNB les professeurs n'ont aucune obligation à fournir un travail aux élèves des autres niveaux.</p> <p>2 Au regard de l'éloignement du gymnase du bâtiment principal et du non raccordement au système d'alarme, les professeurs d'EPS demandent à ce qu'il soit bien mentionné dans le PPMS la nécessité de contacter par téléphone les enseignants au gymnase pour leur signaler le début et la fin de l'alerte.</p> <p>3 Mme Papillon, déléguée des professeurs demandent l'autorisation d'accepter un don de 3 euros par élève pour une sortie qui s'est déroulée à Thouars le jeudi 9 mars 2023.</p>	
<p><b>Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0</b> <b>Adopté à l'unanimité</b></p>	
<p>Madame DEGONVILLE présente l'ordre du jour.</p> <p><u>Ordre du jour</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Approbation du Procès-verbal du précédent Conseil d'Administration</li></ul> <p><u>Domaine pédagogique</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation des épreuves orales et écrites de l'examen du DNB</li><li>• Certification PIX</li><li>• Evaluation « Evalang en anglais »</li><li>• Liaison école collègue</li></ul> <p><u>Questions des représentants des parents d'élèves</u></p> <p><u>Sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux</li></ul> <p><u>Affaires financières</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Compte financier 2022</li><li>• DBM pour information 2023</li><li>• DBM pour vote 2023</li><li>• Contrats et conventions</li></ul>	

AFFAIRES PEDAGOGIQUES	Actes administratifs	OBSERVATIONS
<p><b><u>I ORGANISATION DES EPREUVES ORALES ET ECRITES DE L'EXAMEN DU DNB</u></b></p> <p>Mme DEGONVILLE présente et soumet aux membres du Conseil d'administration l'organisation des épreuves orales et écrites du DNB.</p> <p>Les épreuves blanches écrites du brevet se dérouleront le jeudi 13 et le vendredi 14 avril 2023.</p> <p><b><u>Le jeudi 13 avril 2023</u></b></p> <p><b><u>De 8h à 11h15 et 12h05 : épreuve de français et aménagements des épreuves pour les élèves relevant du handicap</u></b></p> <p>De 8 h à 9 h 10 : Français 1<sup>ère</sup> partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation)  De 9h10 à 9h30 : dictée  Pause de 9h30 à 9h45  De 9h45 à 11h15 : français 2<sup>ème</sup> partie (rédaction)</p> <p><b><u>De 13h30 à 15h30 et 16h10 : épreuve de mathématiques et aménagements des épreuves pour les élèves relevant du handicap</u></b></p> <p><b><u>Le vendredi 14 avril 2023</u></b></p> <p><b><u>De 9h à 11h et 11h40 : épreuve d'histoire géographie et d'enseignement moral et civique et aménagements des épreuves pour les élèves relevant du handicap</u></b></p> <p><b><u>De 13h10 et 13h30 à 14h30 : épreuve de sciences et aménagements des épreuves pour les élèves relevant du handicap.</u></b></p> <p><b><u>Les épreuves blanches orales du brevet se dérouleront le mardi 9 mai 2023.</u></b> La journée sera banalisée. Seuls les élèves de 3<sup>ème</sup> auront cours le 9 mai 2023, les élèves des autres niveaux seront libérés.</p> <p><b><u>Épreuve orale de soutenance</u></b></p> <p>Durée de l'épreuve : 15 minutes  L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis.</p> <p>Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.  Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve</p>		



individuellement ou en groupe (sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats) mais sont évalués individuellement.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe ; chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

L'épreuve est notée sur 100 points :

- Maîtrise de l'expression orale (50 points)
- Maîtrise du sujet présenté (50 points)

L'oral aura lieu le mercredi 14 juin 2023 et le collège ne sera ouvert qu'aux élèves de 3<sup>ème</sup>. Il ne sera pas ouvert aux autres niveaux.

La préparation des salles d'examen aura lieu le vendredi 23 juin 2023 et le collège sera fermé aux élèves.

Les épreuves terminales écrites du DNB auront lieu les lundi 26 juin et mardi 27 juin 2023.

L'établissement ne sera ouvert qu'aux élèves de 3<sup>ème</sup> pendant les journées d'examen.

Les professeurs étant sollicités pour les corrections du mercredi 28 au vendredi 30 juin 2023, l'établissement sera fermé à tous les élèves.

L'établissement proposera un accueil des élèves après sondage des familles du 3 au 5 juillet 2023.

Les journées des 6 et 7 juillet 2023 seront banalisées afin de préparer la rentrée.

Chacune des compétences du Socle est prise en compte et évaluée tout au long du cycle 4, cycle des approfondissements, de la classe de 5<sup>e</sup> à la classe de 3<sup>e</sup>. Le Socle rapporte 400 points.

Les points sont attribués en fonction des appréciations mesurant les acquis des élèves qui sont délivrées lors du conseil de classe du troisième trimestre de la classe de 3<sup>e</sup> : maîtrise insuffisante (10 points), maîtrise fragile (25 points), maîtrise satisfaisante (40 points), très bonne maîtrise (50 points).

En option, les enseignements facultatifs (grec, langues régionales, latin, par exemple) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à 20 points supplémentaires.

Les épreuves de l'examen final passées en fin de 3<sup>e</sup> rapportent 400 points. Cinq épreuves obligatoires constituent cet examen : 4 épreuves écrites et une épreuve orale.

Une épreuve écrite de français (durée : 3 heures) évaluée sur 100 points ;

une épreuve écrite de mathématiques (durée : 2 heures) évaluée sur 100 points

une épreuve écrite d'histoire-géographie et enseignement moral et civique (durée : 2 heures) évaluée sur 50 points ;

une épreuve écrite de sciences (durée : 1 heure) concerne deux disciplines parmi la physique-chimie, les sciences de la vie et de la Terre et la technologie. Elle est évaluée sur 50 points ;

une épreuve orale portant sur un projet mené en histoire des arts, dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. Cette épreuve peut se dérouler selon deux modalités : un oral individuel d'une durée de 15 minutes ou un oral collectif d'une durée de 25 minutes. Cette épreuve est évaluée sur 100 points.

Le DNB est attribué aux candidats lorsque le total des points est supérieur ou égal à 400 points sur 800. Des mentions peuvent être accordées : « assez bien » si le total des points est au moins égal à 480, « bien » si ce total est au moins égal à 560, « très bien » si le total est au moins égal à 640.

Une cérémonie républicaine de remise du diplôme national du brevet sera organisée dans les établissements pour féliciter les lauréats de l'année scolaire écoulée.

Mme DEGONVILLE soumet au vote des membres du CA l'ensemble de l'organisation et du calendrier du brevet blanc écrit et oral et des épreuves finales du DNB.

Voteants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité

## II CERTIFICATION PIX ET EVALUATION DES COMPETENCES NUMERIQUES

Elaboré par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, le Cadre de Référence des Compétences Numériques (CRCN) permet d'évaluer cinq domaines de compétences avec huit niveaux de maîtrise. Inspiré du cadre européen, il vise à faciliter la mobilité des élèves, étudiants et professionnels. L'acquisition des compétences est progressive puisque seuls les niveaux de maîtrise de 1 à 5 seront proposés de l'école primaire au lycée. Ce processus d'acquisition et de certification sera prolongé à l'université et au sein du milieu professionnel. Dans ce cadre de la mise œuvre du parcours PIX, les élèves bénéficient, tout au long de leur parcours, d'une formation numérique au sein des enseignements en classe en lien avec les programmes et le socle commun de compétences du cycle 4 (de la 5ème à la 3ème).

Afin d'évaluer les besoins et de cibler le profil des élèves en fonction de leur niveau de compétences, un parcours de rentrée a été organisé entre le lundi 3 octobre et le vendredi 15 octobre 2022. Il a été effectué par les professeurs principaux de chaque classe. Par la suite, des séances de rattrapage ont été proposées aux élèves absents avant les vacances



d'octobre par les professeurs référents PIX : Mme Hatton, Mme Gauthier, Mme Liard, et M Deurveilher.

A l'issue du cycle 4, un test de positionnement sur une plateforme numérique « PIX » sera proposé à tous les élèves de 3<sup>e</sup> afin d'évaluer leur acquis de compétences du 4 au 14 avril 2023. Cette plateforme permet d'obtenir une certification officielle, délivrée à chaque élève faisant apparaître son niveau de maîtrise sur l'échelle du CRCN et reconnue par l'Education Nationale, l'enseignement supérieur et le monde professionnel.

### III EVALUATION EVALANG EN ANGLAIS

Développé par France Education International (FEI), organisme expert en matière de certification linguistique et opérateur public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le test Ev@lang collège est destiné à tous les élèves de troisième, en collège ou en lycée professionnel, inscrits en LV1 ou en LV2.

Il se déroule entre le deuxième et le troisième trimestre de l'année de troisième, pendant une heure de cours, pour une durée de trente minutes environ, sur un poste informatique connecté à Internet et mis à disposition par l'établissement. Il porte sur les activités de réception, à l'oral et à l'écrit, et sur la compétence linguistique (grammaire et lexique). Il objective les acquis des élèves dans ces trois domaines en fin de cycle 4, les niveaux attendus étant A2 pour les LV2 et A2/B1 pour les LV1.

Au sein de l'établissement, les tests se sont déroulés les jeudi 16 mars et lundi 27 mars 2023.

L'objectif poursuivi est de positionner le niveau de maîtrise de l'élève en anglais sur l'échelle du CECRL

Pour l'élève,

- le positionnement ainsi obtenu constituera un jalon dans sa progression vers le niveau B2 (minimum) attendu au baccalauréat. La fiche de résultats qui lui sera remise affichera son niveau global et son niveau par activité testée. Si l'élève a bénéficié d'un parcours renforcé en langue vivante, le test fournira une indication des bénéfices de l'enseignement suivi.
- Faire le bilan des apprentissages d'une cohorte en anglais avant l'entrée au lycée

Pour l'institution,

- la mesure des acquis des élèves en anglais en fin de cycle 4 sera un outil de pilotage utile, à l'échelle nationale, académique ou de l'établissement.

Au niveau académique,

- les chefs d'établissement et les inspecteurs du second degré disposeront d'éléments d'analyse pour soutenir l'apprentissage de la langue au collège et au lycée.

Dans les établissements,

- ce travail de réflexion se prolongera avec les équipes pédagogiques. Comme toute

évaluation, un test de positionnement est un outil de formation favorisant un retour réflexif sur les modalités d'apprentissage mises en œuvre et sur l'élaboration de la progression pédagogique, dans la classe et dans l'établissement.

#### IV LIAISON ECOLE COLLEGE

Dans l'esprit de la loi de refondation de l'école, le décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013 pris en application de l'article L. 401-4 issu de l'article 57 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République créant les nouveaux cycles scolaires et particulièrement le cycle de consolidation CM1-CM2-6ème, fait de la continuité entre les différentes structures scolaires une priorité et définit le fonctionnement du conseil école collège qui organise la liaison école collège.

#### L'article L. 401-4 issu de l'article 57 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

« Art. L. 401-4. – Il est institué, dans chaque secteur de recrutement d'un collège, un conseil école-collège. Celui-ci propose au conseil d'administration du collège et aux conseils des écoles de ce secteur des actions de coopérations, des enseignements et des projets pédagogiques communs visant à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article L. 122-1-1. La composition et les modalités de fonctionnement du conseil école-collège sont fixées par décret.

#### Le décret n° 2013-683 du 24 juillet 2013

« Art. D. 401-1.-Le conseil école-collège, institué par l'article L. 401-4, associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège.

« Art. D. 401-2.-I. — Le conseil école-collège comprend:

« 1° Le principal du collège ou son adjoint;  
« 2° L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou le représentant qu'il désigne;  
« 3° Des personnels désignés par le principal du collège sur proposition du conseil pédagogique du collège prévu à l'article L. 421-5 ;  
« 4° Des membres du conseil des maîtres prévu à l'article D. 411-7 de chacune des écoles du secteur de recrutement du collège, désignés par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré dont relève l'école, sur proposition de chacun des conseils des maîtres concernés.  
« Le conseil école-collège est présidé conjointement par le principal du collège ou son adjoint et par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré ou le représentant qu'il désigne.  
« Le principal du collège et l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré fixent conjointement le nombre des membres du conseil école-collège en s'assurant



d'une représentation égale des personnels des écoles et du collège.

**« Art. D. 401-3.-Le conseil école-collège détermine un programme d'actions, qui s'inscrit dans le champ des missions qui lui sont assignées par l'article L. 401-4. Le conseil école-collège peut créer des commissions école-collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs de ces actions. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le conseil école-collège.**

**« Art. D. 401-4.-Le conseil école-collège se réunit au moins deux fois par an. Chaque année, il établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations. Il soumet le programme d'actions à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances. Le programme d'actions et le bilan sont transmis pour information, conjointement par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription du premier degré et le principal du collège, au directeur académique des services de l'éducation nationale.**

#### La composition du conseil école collège

**Présidence: Degonville Monique, Principale et Morin Céline, IEN circonscription de Vallet**

#### Membres des écoles de secteur

**Alliaume Emmanuel, professeure CM2 et directeur de l'école de Maisdon sur Sèvre**

**Belhamiti Nadia, professeure CM2 de l'école St Lumine de Clisson**

**Chêne Clarisse, professeure CM1/CM2 de l'école St Hilaire de Clisson**

**Dronneau Julie, professeure de CM2 de l'école de Monnières**

**Godard Claire, Conseillère pédagogique**

**Godin Virginie, professeure CM1/CM2 de l'école de Gorges**

**Sartori Bruno, Directeur de l'école de Gorges  
Professeur de CM2 de l'école de Clisson**

#### Membres du collège Professeur Rosa Parks de Clisson :

**Bouchard Caroline, professeure d'anglais**

**Delelis David, professeur d'EPS**

**Deurveilher Patrick, professeur de technologie**

**Gautier Alix, professeure de mathématiques**

**Giraudeau-Guyochet Etienne, professeur de mathématiques**

**Hatton Agnes, professeure de Physique-Chimie**

**Menard Philippe, CPE**

**Papillon Muriel, professeure d'histoire/géographie**

**Robillart Delphine, professeure de français et de latin**

#### Plan d'actions du conseil école collège

*Fichier joint en annexe*

Certaines actions ont déjà été menées dont les projets en langue avec les écoles de Clisson et de Maisdon/Sèvre les 13 décembre 2022 avec les 604 et le 11 avril 2023 avec les 605, le projet en mathématiques avec la sortie en vélo des 602 à Monnières le mardi 14 mars 2023.

La soirée porte ouverte du collège à destination des parents d'élèves de CM2 à destination des écoles de secteur se déroulera le jeudi 25 mai 2023 de 17h à 20h.

Les journées d'intégration des élèves de CM2 au collège se dérouleront sur une période allant du 4 avril pour l'école de Gorges, au 11 mai 2023 pour les élèves de CM2 de l'école Jacques Prévert de Clisson au plus tard le 12 juin 2023 pour les autres écoles.

Des stages d'observation des professeurs des écoles notamment en mathématiques ont eu lieu les lundi 27 mars et vendredi 7 avril 2023

La commission d'harmonisation CM2/6<sup>ème</sup> aura lieu en juin 2023 afin d'échanger des informations sur les futurs sixièmes entre les professeurs des écoles et les professeurs du collège

---

Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité

---

#### QUESTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

##### 1 L'ACCES AU COLLEGE

D'une part, de nombreux parents se plaignent, à juste titre, des incivilités sur le parking du collège. Des parents se garent de manière sauvage et empêchent la bonne circulation des véhicules. Cela bloque également l'accès aux places PMR, ce qui est dommageable pour les enfants en situation de Handicap, qui doivent attendre, ce qui est parfois un peu complexe pour eux. D'autre part, la sécurité aux abords du collège pour les cyclistes et les piétons n'est pas totalement assurée. L'éclairage est mis en cause par de nombreux Gorgeois et Clissonnais. Cela fait également plusieurs années que nous demandons l'installation d'un passage piéton et un trottoir aux abords du giratoire de la route de la Blairie pour s'adapter au cheminement naturel.

##### Réponse de Mme DEGONVILLE

Les abords du collège et les éléments cités dans la question, parking, routes et éclairage sont placés sous la responsabilité de la commune de Clisson. Mme Degonville propose de relayer les inquiétudes des délégués des parents aux élus de la commune de Clisson. Elle invite également les délégués des parents de la FCPE à écrire à M. le Maire.

M. LANDREAU, délégué de la commune demande à avoir une communication de la question afin d'alerter les élus de la commune. Il présente quelques mesures qui seront mises en place pour répondre à cette problématique : le recrutement de trois policiers municipaux chargés de la surveillance de la sortie des établissements scolaires ; et l'installation de caméras de surveillance aux abords des établissements scolaires.



## 2 LES TOILETTES

D'une part, il y a un problème récurrent d'intimité et de praticité au niveau des WC hommes de la cour. Les urinoirs sont trop haut et quand la porte s'ouvre, il y a une vue directement sur les urinoirs. Est-ce que le département peut envisager de faire quelque chose pour remédier à cette situation ?

D'autre part, certains professeurs demandent s'il faut un certificat médical pour laisser aller les élèves aux WC pendant les cours. Ce n'est pas très pédagogique, surtout pour les filles réglées. Nous comprenons que certains élèves pourraient abuser de cette possibilité, mais certaines situations mériteraient plus de clémence.

### Réponse de Mme DEGONVILLE

Nous allons à nouveau solliciter le Conseil départemental pour la réalisation de travaux visant à améliorer la qualité des toilettes.

Cependant, des travaux ont été réalisés cette année dans les toilettes à notre initiative : changement des verrous suite aux détériorations réalisées dans trois WC ; installation de butées anti soulèvement pour éviter le dégondeage des portes par les élèves ; renouvellement à plusieurs reprises des dévidoirs papier et des distributeurs de savon cassés par les élèves ; réparation des tuyaux de plomberie ; installation de séparations (pare-vues) entre les urinoirs, les derniers ayant été cassés à grands renforts de coups de pieds par certains élèves, il serait nécessaire d'en installer de plus résistants.

En raison des nombreuses dégradations et du fait qu'un élève ait enflammé un bloc de papier WC mural, il a été décidé de fermer les WC intérieurs jusqu'à nouvel ordre.

Les élèves n'ont pas à fournir de certificat médical à leurs professeurs pour se déplacer aux toilettes. Il est fourni à l'infirmerie en cas d'énurésie grave pour certains élèves et un PAI est mis en place.

M VIEILLESZAZES, représentant du Conseil départemental s'engage à remonter la demande à l'unité bâtiment afin d'apporter une solution plus ou moins rapidement au regard de la hiérarchisation des travaux liés aux besoins de chaque établissement scolaire dépendant de la collectivité territoriale.

## 3 LES ABSENCES DES PROFESSEURS

Certains parents ont fait le relevé du nombre d'heures non effectuées depuis la rentrée. Certains élèves sont rendus à plus de 50 h soit deux semaines complètes. Nous avons déjà abordé le sujet et nous constatons que la gestion des absences est plutôt floue. Vous nous annoncez des chiffres qui sont difficilement vérifiables. Vous nous dites que des remplacements en interne sont faits mais là, il est difficile pour nous de le constater puisque nous entendons très peu nos enfants nous dire qu'ils ont eu un autre professeur lors d'un cours, voire pas du tout pour beaucoup. Y a-t-il une priorisation pour les classes de 3ème ?

De plus en plus de parents se plaignent car ils ont l'impression que les absences sont très nombreuses cette année. Y a-t-il un rattrapage des formations non



effectuées depuis la crise sanitaire ? Y a-t-il un mal-être au travail plus présent ? Dans n'importe quelle entreprise du privé, le taux d'absence des salariés est un indicateur de mal-être au travail. Nous savons que la direction de l'établissement n'a pas toutes les cartes en main. Mais tout de même, il y a sûrement des choses à faire localement. Concernant les formations, vous avez déjà mis en place le fait d'afficher quand l'absence a un motif de formation. Cependant, à l'école primaire, les formations ont principalement lieu le mercredi après-midi. Pourquoi ce système n'est pas envisagé pour les enseignants du secondaire? Est-ce qu'une étude sérieuse des motifs d'absences a été réalisée ? Nous ne demandons pas de connaître les motifs d'absence des professeurs, cela relève de leur vie privée. Ce que nous demandons c'est que, comme dans n'importe quelle entreprise du privé, une étude soit faite pour essayer d'analyser les causes et donc de trouver des solutions. D'autre part, cela a un impact sur le service de la vie scolaire. Beaucoup de parents relèvent que les heures en permanence ont une gestion à géométrie variable. Il y a souvent beaucoup de monde dans les salles. Les élèves sont mis régulièrement dans la cour et ne peuvent donc pas travailler.

#### Réponse de Mme DEGONVILLE

Les absences de nos professeurs sont identifiées. Voici quelques chiffres pour votre information depuis la rentrée du 3 janvier jusqu'au 28 mars 2023 :

48 professeurs ont été en formation, ce qui représente 52 journées d'absence. Les journées de formation sont fixées par les formateurs et les services de formation du rectorat. Nous n'avons aucune légitimité à intervenir dans ce domaine. Nous avons accueillis et allons accueillir deux formations du premier degré au sein de notre établissement qui se sont déroulées le mardi 21 mars 2023 et le jeudi 6 avril 2023. Force est de constater que toutes les formations du premier degré ne se déroulent pas uniquement le mercredi.

60 professeurs ont été absents pour des sorties pédagogiques. Exemple uniquement pour cette semaine :

La sortie théâtre anglais des 5èmes de l'après-midi du jeudi 30 mars 2023 nécessite neuf accompagnateurs.

La sortie conférence de Stéphane Blockaus sur les usages du numérique pour les élèves de 4<sup>ème</sup> sur la matinée du vendredi 31 mars 2023 nécessite douze accompagnateurs.

85 professeurs absents sur les 5 journées de grève  
14 professeurs absents pour raison de santé ce qui représente 48 jours dont 11 journées pour un professeur qui fait 3h par semaine dans l'établissement (remplacés pour les 2/3 à l'interne) et 14 journées pour un professeur souffrant de maux de dos.

Les enquêtes statistiques concernant les absences des personnels sont réalisées par les services du rectorat et ont un caractère confidentiel.



#### **4 LA PAUSE MERIDIENNE**

De nombreux élèves relèvent le manque de temps pour manger le midi. Vous nous avez annoncé votre projet de regrouper davantage les élèves lors de la pause méridienne pour qu'ils aient accès aux activités extra-scolaires que sont les clubs et l'AS. Comment comptez-vous faire pour que tout soit compatible ? Nous avons relevé qu'il y avait une réelle difficulté à laisser 2h de pause à l'ensemble des élèves : quelles en sont les raisons concrètes ? Le nombre de salles ? Le nombre d'assistants d'éducation ? Autre chose ?

#### **Réponse de Mme DEGONVILLE**

L'objectif est de libérer la première heure de l'après-midi de 12h40 à 13h35 afin que les élèves puissent participer aux clubs et aux activités sportives de l'AS. Les discussions avec les professeurs d'EPS notamment sont en cours pour réorganiser l'emploi du temps des élèves. Nous bénéficierons également de l'accompagnement de Mme L'Inspectrice pédagogique régionale d'EPS.

#### **5 FONDS SOCIAL**

Comme à l'accoutumée, nous demandons où en est-on de l'utilisation du fonds social ? Nous ne demandons pas qui a eu quelle somme. Nous demandons le montant utilisé, ainsi que le type d'aide.

#### **Réponse de Mme DEGONVILLE**

Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mars 2023, 208 euros ont été consommés sur les fonds sociaux pour payer les transports scolaires de quatre élèves. Les parents d'élèves font peu de demandes d'utilisation des fonds sociaux. Récemment, nous avons dû utiliser les fonds de roulement pour l'achat de deux ordinateurs car nous n'avons pu le faire sur les fonds sociaux. Le reliquat des crédits s'élève à 7917.03 euros. Nous allons organiser une nouvelle campagne d'utilisation des fonds sociaux et apporter une aide financière plus conséquente aux 59 familles boursières de l'établissement.

Mme JOURDAN, agente comptable, rappelle que pour une mesure d'urgence, il n'est pas toujours nécessaire de constituer un dossier de commission de fonds social.

#### **6 FOURNITURE – POIDS DES CARTABLES**

Comme l'an passé, nous demandons à ce qu'une réflexion soit mise en place sur les fournitures scolaires et que nous soyons associés à la concertation. En effet, tous les ans la liste des besoins en matériel est largement surestimée par l'établissement. De nombreux cahiers et autres matériels sont demandés sans être utilisés. Le Grévisse est demandé en 6<sup>ème</sup> alors que de nombreux élèves n'ont pas besoin de l'utiliser durant toute leur scolarité au collège puisque ce n'est pas demandé. Le fait de demander plusieurs cahiers de faible épaisseur coûte plus cher. La moyenne élevée des catégories socio-professionnelles ne doit pas être un argument à cela. Les élèves appartenant à

des familles des catégories socio-professionnelles moins élevées ont des difficultés à tout financer. Avec les manuels scolaires, le poids du cartable est encore plus élevé. A l'heure du numérique, c'est plus que questionnant. Certes il y a des casiers, mais pour le trajet entre la maison et le collège, le poids reste élevé. Nous avons lancé une opération de pesée des cartables. Nous vous ferons part des résultats. Mais en attendant nous demandons à être consultés dans le choix des fournitures. Nous serons vigilants au respect de la liberté pédagogique des enseignants.

**Réponse de Mme DEGONVILLE**

La circulaire n° 2017-080 du 28 avril 2017 du ministère de l'Éducation nationale invite l'ensemble des acteurs d'un établissement scolaire à se rencontrer dans le cadre d'une commission fournitures scolaires afin d'élaborer conjointement une liste de fournitures scolaires respectant les points suivants: la réduction des charges financières, l'allègement du poids des cartables et la réduction de l'empreinte écologique en utilisant des produits triables et recyclables.

La commission fournitures scolaires se réunira fin mai début juin 2023.



AFFAIRES LIEES A LA SECURITE	Actes administratifs	OBSERVATIONS
<p><b><u>I TRAVAUX</u></b></p> <p>Suite à l'expertise du 8 mars 2023, une société interviendra pour installer une membrane en PVC sur le toit aux endroits où des points de rosée ont été identifiés lors des expertises. C'est une mesure conservatoire qui vise à empêcher les fuites en attendant des travaux de plus grande ampleur. Au-dessus de la salle d'arts plastiques, une membrane PVC sera rajoutée pour colmater les fuites.</p> <p>Suite au décrochage de deux parties métalliques des casquettes sur les salles d'arts plastique et de musique, l'entreprise Blandin est intervenue dans l'établissement le 16 mars 2023 pour contrôler l'état des casquettes au niveau des fixations. Un tasseau mal fixé qui s'était décroché et le morceau métallique de la casquette s'était décroché.</p> <p>M VIEILLESCAZES, représentant du Conseil départemental de Loire Atlantique explique aux membres du Conseil d'administration qu'il s'agit de mesures conservatoires en attendant des travaux plus conséquents. Il explique également que le CDI est en attente d'expertises complémentaires pour de prochaines mesures conservatoires également.</p>		

AFFAIRES FINANCIERES	Actes administratifs	OBSERVATIONS
<p><b><u>I COMPTE FINANCIER 2022</u></b></p> <p>Mme JOURDAN, agent comptable présente le compte financier de l'année 2022.</p> <p>Mme DEGONVILLE soumet au vote le compte financier et l'affectation du résultat de l'exercice 2022.</p> <p><i>Départ des deux élèves délégués à 20h : GUERIN Kyllian et IKONOMOU Lisa</i></p> <p>M DROUET, délégué des professeurs interroge M VIELLESCAZES, délégué du Conseil départemental sur l'abandonnement de la subvention concernant les dépenses énergétiques.</p> <p>M. VIELLESCAZES précise que le Conseil départemental ne laissera aucun établissement dans la difficulté. Il explique que la collectivité encourage les établissements à réduire leur facture énergétique en menant une politique environnementale de progrès. Des réunions de concertation sont menées en ce sens avec tous les établissements du département.</p> <p><i>Fichier joint en annexe</i></p> <p>1<sup>er</sup> vote</p> <p>Le compte financier est adopté sans réserve</p>		
<p>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité</p>		
<p>2<sup>ème</sup> vote</p> <p>Sur l'affectation des résultats en fonds de roulement</p>		
<p>Votants : 20 Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0 Adopté à l'unanimité</p>		
<p>Mme DEGONVILLE remercie et félicite Mme ETIENNE et son service ainsi que M FALEME et ses collaborateurs pour leur très bonne gestion financière.</p> <p>Elle remercie et félicite également Mme JOURDAN, pour son suivi comptable.</p> <p><i>Départ de M LANDREAU, délégué de la commune de Clisson à 20h25</i></p> <p><b><u>II DOTATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES POUR INFORMATION 2023</u></b></p> <p>Mme ETIENNE présente les DBM quatre et cinq, six et sept 2023 pour information aux membres du conseil d'administration.</p> <p>DBM 4</p> <p>Ouvertures de crédits liés au remboursement du transport des élèves pour certains spectacles dans le cadre de la convention signée avec T au théâtre en</p>		



début d'année.

**DBM4**

Ouvertures de crédits liés à des subventions octroyées par le département pour le projet « le Lune »

**DBM5**

Reprise sur dotation de crédits liés à l'achat de vêtements de travail

**DBM 6**

Ouvertures de crédits qui sont des reliquats du compte financier 2022 et qui sont réintégrés dans le budget

*Fichier joint en annexe*

*Départ de M BROTONS, délégué des professeurs à 20h35*

**III DOTATIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES  
POUR VOTE 2023**

Mme ETIENNE présente les DBM 2023 pour vote aux membres du conseil d'administration.

**DBM7**

Proposition de prélèvements sur Fonds de roulement pour les motifs suivants :

Produits matériels d'entretien

Gaz

Ordinateurs de prêt pour les élèves

Casiers

Fontaine à eau

Modernisation de l'accès du self

Mme DEGONVILLE les soumet au vote des membres du conseil d'administration.

*Fichier joint en annexe*

---

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité

---

**III BUDGET DE SORTIE**

Mme DEGONVILLE soumet au vote des membres du conseil d'administration le budget prévisionnel de la sortie facultative aux grottes de Saulges d'un montant élève de 10 euros, le 2 mai 2023 pour la classe de 602

*Fichier joint en annexe*

---

Votants : 18 Pour : 11 Contre : 6 Abstentions : 1  
Adopté à l'unanimité

---

**IVCONVENTIONS ET DEVIS**

Mme DEGONVILLE soumet au vote des membres du conseil d'administration les conventions suivantes :

Convention d'engagement entre la Maison Fumetti et le collège Rosa Parks pour l'intervention de l'auteur-illustrateur Sébastien Vassant

*Fichier joint en annexe*

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité

Contrat d'engagement de l'auteur Manon Fargetton, autrice

*Fichier joint en annexe*

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0  
Adopté à l'unanimité

Contrat avec l'entreprise BRANGEON pour le ramassage des cartons

*Fichier joint en annexe*

Votants : 18 Pour : 14 Contre : 3 Abstentions : 1  
Adopté à l'unanimité

LA SEANCE EST LEVEE A 21h05  
LE SECRETAIRE DE SEANCE

ETIENNE NATHALIE



CERTIFICATION CONFORME  
DU CHEF D'ETABLISSEMENT  
DEGONVILLE MONIQUE





Liste d'émargement du conseil d'administration du collège Rosa Parks de Clisson du 28/03/2023  
**23 membres réels, quorum : 12**

	Titulaire	Suppléé par	Signature
Principale	DEGONVILLE Monique		
Principal adjoint	AVRILLAULT Matthieu		
Gestionnaire	ETIENNE Nathalie		
CPE	MENARD Philippe		
Représentants du Conseil départemental	DANIS Vincent	VIEILLECAZES Bruno	
	GUILLOT François		
Représentant de la commune	LANDREAU Jean-Pierre		
Personnalité qualifiée			
Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation	BERTHO Pascale <b>BRACKET Samuel</b>	<b>BRACKET</b>	
	BROTONS Eric		
	DEURVEILHER Patrick		
	GAUTIER Alix		
	LIARD Blandine		
	PAPILLON Muriel		
Représentants des personnels A.T.S.S	BOULANGER Nathalie		
	BOUSSIDI Déborah	<b>BOUSSIDI S</b>	
Représentants des parents	<del>BIZE Vanessa</del> <b>GARNIER Hélène</b>	<b>Garnier H.</b>	
	BRIAND Delphine		
	BROSSARD Fabrice		
	CAILLAUD Delphine		
	MENGUY Matthieu		
	REVEILLERE Marie		
Représentants des élèves	GUERIN Kyllian	Parti à 20h00	
	IKONOMOU Lisa	Parti à 20h00	

Agent comptable **Mc Thomas**